

Enseignement **P**rofessionnel
& **T**echnologique

www.snalc.fr



STI : une réforme nécessaire mais... qui vient trop tard et qui n'a peut-être pas les objectifs louables annoncés

Sommaire

- 1 > STI : une réforme nécessaire mais... qui vient trop tard et qui n'a peut-être pas les objectifs louables annoncés
- 2 > Consultation des programmes de la voie technologique : l'art de dorer la pilule ?
- 3 > Détails des principaux votes au CSE du 1^{er} avril 2010, sur les textes des séries STI et STL
- 4 > RÉFORME DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE
 - > Suppressions de postes - Vérifier le calcul de la DHG !
 - > Le plan de formation des professeurs
- 6 > Questions/réponses
- 8 > Guide des équipements pédagogiques
- 15 > Communiqués de presse
 - > Intersyndicale
 - > CSL : une nouvelle mascarade à propos de la filière technologique
- 16 > Tract SNALC-CSEN-FGAF
- 18 > Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

La réforme des séries STI, STL et STAA est attendue depuis plus de 15 ans par les jeunes et leurs futurs employeurs. On semble avoir volontairement laissé se vider ces filières pourtant porteuses d'emplois en reculant plusieurs fois la mise en place d'une réforme nécessaire compte tenu d'évolutions technologiques évidentes. Aujourd'hui c'est une réforme rejetée en Conseil Supérieur de l'Éducation dont la mise en place nous est imposée à marche forcée, après une pseudo-consultation des professeurs.

Notons que le SNALC-CSEN a été le seul syndicat à faire des propositions d'amendements, le premier à manifester clairement et de façon constante son opposition à une réforme qui dénature la spécificité même des filières techniques. Le SNALC a toujours déploré en revanche les hésitations et l'immobilisme et dénonce maintenant le manque de réalisme du projet actuel.

Non seulement on propose aux jeunes des enseignements d'exploration avec un nombre d'heures réduit (donc une manière superficielle d'aborder des sujets techniques complexes) et sans suite logique (puisque l'on mélangera en Première des élèves ayant suivi un enseignement technique en Seconde avec d'autres ne l'ayant pas fait).

La mise en place de cette réforme se fait en outre dans la précipitation au mépris des textes : de nombreuses académies prévoient des formations lourdes en sus des heures d'enseignement et excluent les titulaires sur zone de remplacement.

De surcroît, sournoisement, il apparaît que l'objectif réel consiste à réduire le nombre de postes en imposant des changements de disciplines (avec ou sans formation).

Enfin et surtout, il y a une contradiction totale entre le discours politique qui prône l'augmentation du nombre de scientifiques et de techniciens et le fait de vider les formations correspondantes de leur contenu scientifique et technique.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU et Benoît THEUNIS
Responsables de l'enseignement professionnel et technologique

Consultation des programmes de la voie technologique : l'art de dorer la pilule ?

La consultation des projets de programmes dans les académies pour les séries " sciences et technologies de l'industrie et du développement durable " (STI2D), " sciences et technologies de laboratoire " (STL) et " sciences et technologies du design et des arts appliqués " (STD2A) est maintenant terminée. Le SNALC-CSEN (FGAF) se félicite qu'elle ait eu lieu, toutefois il s'interroge à la fois sur la date et la méthode de cette consultation. En effet, les deux premiers mois de l'année scolaire, toujours très chargés pour les professeurs, le sont encore plus avec la mise en place de la réforme de la classe de seconde et des enseignements d'exploration.

Le SNALC-CSEN (FGAF) s'interroge sur l'objectivité de ces consultations des professeurs placées sous la responsabilité des Recteurs et confiées aux IA-IPR, alors qu'en même temps le ministère confie la bonne mise en place des réformes annoncées à ces mêmes acteurs. Le SNALC-CSEN (FGAF) espère que les synthèses académiques collationnées seront bien l'occasion de faire état des véritables inquiétudes sur le terrain. Actuellement, les préoccupations de nos collègues se concentrent moins sur le contenu des programmes que sur les conditions et l'organisation à venir de la réforme de la voie technologique au sein des établissements.

Les professeurs s'attendent à une désaffection de cette voie de formation en raison d'une orientation vers les filières technologiques complètement déconnectées des enseignements de la classe de seconde, des horaires d'enseignements technologiques sérieusement amputés et des regroupements de sections qui vont mécaniquement augmenter le nombre d'élèves par classe.

Les professeurs craignent aussi de nombreuses suppressions de postes et des reconversions imposées en conséquence de la mise en place de cette réforme. A ce sujet, et dès les premiers éléments d'informations sur le projet de réforme, le SNALC-CSEN (FGAF) en a dénoncé l'objectif purement comptable et a estimé que le ministère ferait au minimum l'économie de 7000 postes de professeurs STI, soit 20% de l'effectif total et de 1000 postes de professeurs STL, soit 20% là aussi.

Le SNALC-CSEN (FGAF) souligne que la réforme de la voie technologique a recueilli un avis négatif lors du CSE du 1^{er} avril 2010 et qu'à cette occasion, le SNALC-CSEN (FGAF) est la seule organisation syndicale à avoir déposé neuf amendements pour redonner un sens à cette réforme. Ces derniers ont tous été rejetés par le ministère mais aussi par de nombreuses organisations syndicales.

Les grilles horaires ainsi que les programmes sont maintenant connus, mais le SNALC-CSEN (FGAF) attend toujours des précisions sur le plan de formation " ambitieux " que le ministère avait annoncé.

Le SNALC-CSEN (FGAF) constate qu'on a laissé les filières industrielles de la voie technologique se vider et redoute qu'une réforme trop tardive et trop polyvalente n'aggrave encore la situation. A moins que l'objectif réellement poursuivi ne soit pas l'objectif annoncé...

Communiqué remis à la presse le 21 octobre 2010

Détails des principaux votes au CSE du 1^{er} avril 2010, sur les textes des séries STI et STL dans le cadre de la réforme de la voie technologique :

Amendements	POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
Conserver une cohérence dans le parcours d'orientation des élèves en ne déconnectant pas les options de seconde du cycle terminal (Amendement SNALC)	SNALC	FSU – UNSA SGEN – FO SUD		
Retirer le paragraphe permettant d'effectuer un simple changement de spécialité en cours de formation c'est à dire pendant la classe de Première, à l'issue de la classe de Première ou pendant la classe de Terminale et tout ceci sans dispositif transitoire ou de remise à niveau (Amendement SNALC)	SNALC	FSU – UNSA SGEN – FO SUD		
Supprimer la notion d'enseignements technologiques communs à toutes les spécialités technologiques. (Amendement FSU)	SNALC – FSU	UNSA – SGEN FO – SUD		
Proposer deux enseignements de langue vivante de 3H00 chacun, un obligatoire et l'autre optionnel, plutôt que deux enseignements de langues vivantes obligatoires pour une quotité globale de 3H00. (Amendement SNALC)	SNALC	FSU – UNSA SGEN – FO SUD		
Ne pas rattacher les 2 heures d'accompagnement personnalisé à l'enseignement général ou à l'enseignement technologique. Dans le projet elles sont rattachées à l'enseignement général. (Amendement SNALC)	SNALC	UNSA – SGEN FO – SUD		FSU
Augmenter le nombre d'heures d'enseignement en groupe à effectif réduit, initialement prévu à 16H00, et baisser la taille des groupes à effectif réduit prévue à 20 élèves (Amendement UNSA similaire dans l'esprit à celui du SNALC et celui du SGEN)	SNALC – FSU UNSA – SGEN FO – SUD			
Supprimer la limitation du choix des élèves pour les enseignements de spécialité et facultatifs aux seuls enseignements disponibles dans leur établissement. (Amendement SNALC)	SNALC		SGEN	FSU – UNSA FO – SUD
Prévoir une évaluation à l'issue du stage de remise à niveau pour éviter le redoublement	SNALC	UNSA – SGEN FO – SUD		FSU

Réforme de la voie technologique

Suppressions de postes - Vérifier le calcul de la DHG !

Les opérations liées à la préparation de rentrée se décomposent en plusieurs étapes qui commencent dès la fin de la rentrée précédente : prévisions d'effectifs, prévisions de structures, DHG (Dotation Horaire Globale), prévisions de services, TRM (Tableau de Répartition des Moyens), ajustements de moyens provisoires.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme de la voie technologique, les textes parus au BO spécial N°6 du 24 juin 2010 précisent un certain nombre de choses, notamment en matière de groupes à effectif réduit.

Pour les sections STI2D et STL – Article 8 : " Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit. Son volume est arrêté par les recteurs d'académie, **en divisant le nombre d'élèves prévus au sein de l'établissement à la rentrée scolaire dans les classes de première et terminales des séries STI2D et STL par 29 et en le multipliant par 16**, puis en **arrondissant** le résultat ainsi obtenu à l'entier supérieur. "

Pour les sections STD2A – Article 6 : " Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit. Son volume est arrêté par les recteurs d'académie, **en divisant le nombre d'élèves prévus au sein de l'établissement à la rentrée scolaire dans les classes de première et terminales de la série STD2A par 29 et en le multipliant par 18**, puis en arrondissant le résultat ainsi obtenu à l'entier supérieur. "

Pour l'ensemble de ces séries il est précisé : " Cette enveloppe peut être **abondée** en fonction des **spécificités** pédagogiques de chaque établissement. Son utilisation fait l'objet d'une consultation du Conseil Pédagogique. Le projet de répartition des heures prévues pour la constitution des groupes à effectif réduit tient compte des **normes de sécurité** et des activités impliquant **l'utilisation des salles spécialement équipées** et comportant un nombre limité de places. "

Ne vous laissez pas faire ! Derrière ces calculs ce sont des postes qui sont en jeu !

Ce que le SNALC vous conseille :

- N'hésitez pas à vérifier et contester la prévision d'effectifs élèves.
- Recalculez scrupuleusement l'enveloppe horaire qui sera allouée à l'établissement.
- Faites valoir la spécificité de votre établissement et de votre discipline pour réclamer une dotation supplémentaire.
- Proposez une autre répartition des moyens plus avantageuse que celle qui vous sera présentée.

Comment le faire :

- Demandez ou faites demander par vos élus en CA tous les éléments de calcul à votre chef d'établissement.
- Saisissez et investissez le Conseil Pédagogique.
- Déposez ou faites déposer des motions en Conseil d'Administration.

N'oubliez pas !

Le BO spécial n°6 du 24 juin 2010 précise également :

- L'enseignement technologique dispensé en langue vivante 1 est pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.
- Les établissements pour lesquels l'application des dispositions du présent arrêté entraîne, lors de chacune des

rentrées 2011 et 2012 et à effectif élèves inchangé, une baisse de leur dotation supérieure à 4 % pour les niveaux concernés, bénéficient d'un plan d'accompagnement triennal conclu entre leur conseil d'administration et les autorités académiques.

Savez-vous que :

Selon l'article V de l'article R421-25 du code de l'éducation, le conseil d'administration peut, à la demande d'au moins la moitié de ses membres, se réunir sur un ordre du jour déterminé (par exemple surseoir à la mise en place de la réforme de la voie technologique.)

Exemple de texte ou de motion à déposer et à faire voter dans ce cas :

" Les membres du conseil d'administration constatent que la mise en place de la réforme de la voie technologique s'effectue à marche forcée et contre l'avis de la communauté éducative qui en a rejeté les textes au Conseil Supérieur de l'Education le 1^{er} avril 2010. Actuellement, cette réforme n'offre aucune lisibilité ni visibilité pour les élèves et leur famille qui sont en recherche d'informations permanentes sur le sujet. De plus, les professeurs chargés de mettre en place cette réforme devront, sur deux trimestres seulement, préparer leurs futurs cours et suivre des formations lourdes au regard de l'adaptation des programmes. Cette tâche en sera d'autant plus compliquée qu'en parallèle, ils devront assurer leurs cours actuels et préparer une grande partie des élèves à l'examen du baccalauréat. Sans nier la nécessité de réformer la voie technologique pour la rendre plus attractive, les membres du conseil d'administration estiment que la précipitation et les conditions de mise en place de cette réforme est néfaste aux séries technologiques. Les membres du conseil d'administration demandent donc à surseoir à la mise en place de la réforme et de prendre le temps nécessaire à la discussion pour qu'elle puisse recueillir l'assentiment du plus grand nombre et se fasse véritablement dans l'intérêt des élèves. "

Réforme de la voie technologique

Le plan de formation des professeurs

Le ministère avait annoncé un plan de formation d'envergure pour accompagner la mise en place de la réforme de la voie technologique et plus spécialement centré sur les filières STI2D. Ce dernier devrait entrer en application dès le mois de janvier 2011.

L'objectif annoncé est de former la totalité des enseignants intervenant sur les cycles terminaux des baccalauréats technologiques actuels en les formant en priorité aux compétences du tronc commun, qui devront être abordées d'une manière transversale et équilibrée et s'appuyer sur tous les champs techniques.

Le plan de formation devrait être réparti sur 3 ans maximum et la priorité devrait être donnée aux enseignants susceptibles d'enseigner en classe de Première dès la rentrée 2011.

Trois niveaux de formation sont envisagés : léger, standard et intensif. Le niveau de formation requis pour chaque professeur devrait être fonction de sa formation initiale et de son parcours professionnel.

Les formations pourraient prendre trois formes, voire un mélange des trois :

- collectives en équipes pluridisciplinaires,
- sous forme de compagnonnage prévoyant travail collaboratif entre pairs compétents dans des champs complémentaires,
- en auto-formation (possibilité de travaux personnels à partir des modules en ligne). Sur ce dernier point, l'ingénierie de formation s'appuiera sur une plate forme d'enseignement à distance académique du type Pairform@nce ou autre.

Des équipes de formateurs académiques seront constituées par des enseignants chevronnés, retenus pour leurs compétences technologiques, pédagogiques et humaines. Pour faciliter les opérations de formation, il est notamment prévu que ces formateurs puissent être remplacés par des TZR.

Benoît THEUNIS

L'avis du SNALC-CSEN :

Le SNALC-CSEN déplore qu'à aucun moment les représentants des personnels sur cette lourde question de la formation continue des personnels n'aient été consultés ni au niveau national, ni au niveau académique. Le SNALC-CSEN demande donc l'ouverture d'urgence de discussions sur ce point.

Le SNALC-CSEN constate que bien souvent cette formation continue est prévue en sus du service, déjà bien lourd, des professeurs de la voie technologique. Le SNALC-CSEN demande que la formation continue des professeurs de la voie technologique s'inscrive dans le respect du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat et notamment de son article 9 qui prévoit que les actions de formation suivies par un agent sur instruction de son administration soient prises en compte dans son temps de service.

Le SNALC-CSEN constate que les TZR de la voie technologique ne sont pas concernés par le plan de formation. Ces derniers seront donc les grands sacrifiés de cette réforme. Le SNALC-CSEN demande que les TZR de la voie technologique puissent bénéficier des mêmes dispositifs de formation que leurs collègues en établissement.

Le SNALC-CSEN demande que tous les TZR de la voie technologique, effectuant des missions sur des disciplines ne relevant pas d'un enseignement de STI, soient réaffectés sur des missions de remplacement pour palier à l'absence des collègues qui partiront en formation.

Réforme de la voie technologique

Questions - Réponses

Vous avez été très nombreux à contacter le SNALC pour des questions relatives à la réforme des séries technologiques. Comme beaucoup de ces questions sont similaires et peuvent intéresser d'autres collègues, vous trouverez ici un condensé des principales questions avec nos réponses. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter le SNALC au 01 47 70 00 55 ou par e-mail info@snalc.fr



Article écrit
par Benoît THEUNIS

Question : *Je suis professeur de STI et dans mon établissement il y aura des suppressions de postes avec la réforme de la voie technologique. Sur quelles disciplines porteront ces suppressions de postes ?*

Réponse du SNALC : Avec la mise en place de la réforme des séries technologiques, les disciplines ne seront plus véritablement distinctes les unes des autres. Selon le ministère les professeurs deviendront plus polyvalents. En matière de Gestion des Ressources Humaines, le ministère n'a jamais répondu à nos demandes de précisions et d'informations sur ce point. Les choses se détermineront certainement au niveau des établissements lors de la proposition de répartition des moyens (TRMD) présentée par le chef d'établissement et votée en CA. Deux cas de figure peuvent être envisagés :

- Le chef d'établissement supprimera les postes dans les disciplines technologiques en fonction des horaires de spécialités qu'il aura à disposition dans son établissement ;
- Le chef d'établissement ne fera plus de distinction entre les disciplines et fera porter la suppression de poste sur la discipline technologique du collègue qui a la plus faible ancienneté de poste dans l'établissement.

Question : *Quelles règles sont utilisées pour désigner le ou la collègue qui verra son poste supprimé ?*

Réponse du SNALC : Ce n'est pas le chef d'établissement qui choisit le ou la collègue qui se re-

trouvera en Mesure de Carte Scolaire (MCS), c'est le rectorat. Le personnel concerné est informé officiellement, par courrier, sous couvert du chef d'établissement. Dans une discipline donnée, le rectorat désignera la personne selon la règle suivante : la mesure de carte scolaire s'applique à l'agent qui a la plus faible ancienneté de poste dans l'établissement pour la discipline considérée. Dans l'hypothèse où plusieurs agents ont la même ancienneté de poste dans l'établissement, on compare l'échelon. S'il est identique, on considère la date d'accession à l'échelon actuel. Si elle est identique, on considère alors la situation familiale des agents. En cas d'égalité sur la partie fixe du barème, l'agent qui a le plus petit nombre d'enfant de moins de 20 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours est concerné par la mesure de carte scolaire. (ATTENTION, vérifiez bien que c'est cette règle qui s'applique dans votre académie, pour ce faire, contactez votre section académique du SNALC).

Trop souvent les collègues confondent " dernier arrivé dans l'établissement " et " plus faible ancienneté de poste ", le dernier arrivé dans l'établissement n'est pas systématiquement celui qui a la plus faible ancienneté de poste notamment si ce dernier a déjà été MCS.

Parfois dans certaines académies, des collègues au sein de l'établissement et dans la discipline concernée par la suppression de poste peuvent se porter volontaires. Pour plus de renseignements sur la désignation des personnels en MCS dans votre académie, n'hésitez pas à contacter votre section SNALC académique.

Question : *Je suis professeur de physique appliquée, que vais-je devenir ?*

Réponse du SNALC : Le terme de physique appliquée a entièrement disparu des séries technologiques. Le SNALC l'a fortement critiqué dans la mise en place de cette réforme. La discipline est donc plus que fortement menacée ! Comme il n'y aura plus d'heures d'enseignement étiquetées dans cette discipline, il y a fort à parier que les professeurs de physique appliquée seront en première ligne dans le cadre des suppressions de postes et pire encore comme il n'y aura pas de poste pour les recaser, ces derniers seront quasi condamnés à devenir TZR. On peut s'attendre également à un grand plan de reconversion mais sur ce point, le ministère et l'inspection générale observent un silence total. Pour défendre les postes, le SNALC conseille cependant aux professeurs de physique appliquée de se baser sur les principes du mouvement inter-académique qui reconnaît la compétence aux professeurs de physique appliquée à enseigner les sciences physiques. En effet, depuis le mouvement de 2005, il est possible pour un collègue de physique appliquée de candidater sur un poste de sciences physiques et inversement. Le SNALC conseille également à tous les collègues de physique appliquée de se rapprocher de leur IPR pour demander des précisions sur leur devenir.

Question : *Il n'y a plus suffisamment d'heures dans ma discipline au sein de mon établissement mais je sais que dans un établissement voisin il reste des heures disponibles dans ma discipline. Est-ce que je peux demander à effectuer ces heures pour éviter de perdre mon poste ?*

Réponse du SNALC : Effectivement, c'est une proposition que vous pouvez formuler directement à votre chef d'établissement ou par le biais de votre CA. Mais attention ce n'est pas le chef d'établissement qui autorisera au final la mise en place du poste à service partagé, même s'il s'est déjà rapproché de son homologue au niveau des emplois du temps. Le chef d'établissement remontera cette proposition aux services du rectorat qui valideront après passage en CTP (Comité Technique Paritaire Académique) cette possibilité.

Question : *J'ai reçu un questionnaire à remplir me demandant de me positionner sur mes besoins de formations dans le cadre de la réforme des voies technologiques, suis-je obligé d'y répondre ?*

Réponse du SNALC : La réforme des séries technologiques mise en place à la rentrée 2011 s'accompagnera d'un grand plan de formations à destination des professeurs. Dans ce domaine, les dispositifs se mettent en place de manières différentes selon

les académies. Certaines ont envoyé une enquête à chaque professeur, pour d'autres, ce sont les IPR qui reçoivent individuellement les collègues sous une forme d'entretien professionnel, pour d'autres encore ce sont les chefs des travaux qui recensent les besoins de formation au sein de l'établissement et enfin certaines n'ont pas encore fait de bilan dans ce domaine. Concernant l'enquête que vous avez reçue, elle émane certainement de votre corps d'inspection ou des services du rectorat, ne pas y répondre pourrait vous être reproché. Dans certains établissements, pour contester la réforme, il est envisagé de ne pas répondre conjointement à ces enquêtes. Le SNALC souhaite néanmoins attirer votre attention afin de ne pas vous mettre dans une situation délicate ou illégale vis-à-vis de l'administration.

Question : *Que font les syndicats pour lutter contre cette réforme ?*

Réponse du SNALC : Très tôt, depuis que le SNALC a eu connaissance des premiers projets de cette réforme de la voie technologique, il en a dénoncé les dangers. Nous n'avons pas cessé de faire des contre-propositions au ministère et d'alerter les collègues. Nous avons même lancé une pétition qui malheureusement à l'époque n'a pas recueilli beaucoup de signatures mais c'est encore possible de la signer ici : <http://www.snalc.fr/petitions.php?id=6> Lors du CSE (Conseil Supérieur de l'Education) du 1^{er} avril 2010, le SNALC a été le seul syndicat à déposer de très nombreux amendements sur les textes de la réforme de la voie technologique. Il est très impliqué et actif dans l'intersyndicale nationale qui regroupe les organisations souhaitant que la réforme ne soit pas appliquée à la rentrée 2011 et la remise à plat de l'ensemble du dossier des séries technologiques. Des actions seront certainement menées dans les établissements pour dénoncer les suppressions de postes liées aux réformes structurelles et le SNALC y participera. Si au niveau local, vous souhaitez mener certaines actions alors n'hésitez pas à contacter le SNALC.

Question : *Est-ce qu'il y aura beaucoup de suppressions de postes dans les établissements technologiques ?*

Réponse du SNALC : Il est assez difficile de répondre précisément à cette question car les choses seront variables d'un établissement à l'autre, cela va dépendre en partie de la carte des formations mais surtout des effectifs par sections. Seules les sections aux proches alentours de 30 élèves ne devraient pas trop perdre d'heures. Le SNALC a quand même estimé, au plan national, les suppressions de postes à 7000 en STI et 1000 en STL soit pour chacun 20% des effectifs.

Réforme de la voie technologique

Guide des équipements pédagogiques

Vous trouverez dans les pages qui suivent, les guides des équipements pédagogiques pour les séries STL et STI2D qui ont été présentés lors du séminaire le 13 septembre 2010 sur la rénovation de la voie technologique.

Le SNALC-CSEN vous les livre ici avant qu'ils ne soient éventuellement modifiés voire pourquoi pas simplement supprimés !

GUIDE DES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DANS LA SERIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE

Introduction

Ce guide s'appuie sur les projets de programme d'enseignement de Première de la série STL. Il présente la configuration optimale des équipements et des locaux nécessaires pour proposer la série dans un établissement. Les services académiques et régionaux pourront y trouver les repères nécessaires à la détermination des évolutions nécessaires dans chaque établissement, en fonction des formations déjà implantées et des spécificités locales. Ce guide a une valeur strictement indicative, et non prescriptive.

Plan du guide :

- présentation de la série STL, spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire ;
- principes généraux de la rénovation et conséquences sur les locaux et équipements ;

I. Présentation de la série STL

La nouvelle série STL (sciences et technologies de laboratoire) (créée par arrêté du 27 mai 2010, paru au JO du 29 mai 2010 et au BOEN spécial n°6 du 24 juin 2010) est rénovée autour de 2 spécialités :

- biotechnologies,
- sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Elle remplace l'ancienne série STL qui comprenait plusieurs spécialités et options possibles :

- spécialité biochimie-génie biologique
- spécialité chimie de laboratoire et de procédés industriels
- spécialité physique de laboratoire et de procédés industriels
 - o option optique et physicochimie
 - o option contrôle et régulation

L'enseignement scientifique s'organise autour :

1. d'un enseignement de physique-chimie intégré dans les enseignements généraux communs aux séries STI2D et STL (3 h en première).
2. d'enseignements communs aux deux spécialités biotechnologies et sciences physiques et chimiques en laboratoire :
 - mesure et instrumentation (2 h en première) ;
 - chimie-biochimie-sciences du vivant (4 h en première) ;
3. d'un enseignement de spécialité associé à chaque spécialité STL (6 h en première).
 - biotechnologies.
 - sciences physiques et chimiques en laboratoire.

II. Principes généraux de la rénovation et conséquences sur les locaux et équipements

II.1 Principes généraux de la rénovation

L'affirmation de la vocation de la voie technologique (STI2D et STL) à préparer aux études supérieures conduit à fournir à tous les élèves de cette voie une culture commune en physique et chimie afin de leur permettre de poursuivre leurs études dans tous les domaines scientifiques.

Cette culture commune est fournie dans l'enseignement de physique-chimie des enseignements généraux. Il s'agit de continuer la formation à la démarche scientifique initiée au collège et en seconde et de familiariser les élèves à la pratique de la Science avec des allers-retours entre modélisation et expérimentation. Cet enseignement permet d'installer les concepts de base concernant le triptyque matière-énergie-information, ce en synergie avec les enseignements technologiques de la série IGEN SPCFA Guide des équipements pédagogiques dans la série STL.

Dans la série STL, tous les élèves suivront un enseignement de :

- chimie-biochimie-sciences du vivant : cet enseignement intégrant les trois champs disciplinaires permet aux élèves d'installer une culture commune, fondée sur une approche concrète et transdisciplinaire concernant les

systèmes vivants aux différentes échelles et d'apporter les concepts relatifs à chaque discipline au moment opportun, facilitant ainsi leur choix en termes d'orientation.

- mesure et instrumentation : en coordination étroite avec les enseignements de tronc commun, de physique chimie de laboratoire, de biotechnologie et de chimie biochimie sciences du vivant, les élèves acquerront les connaissances et les capacités nécessaires pour avoir un regard critique sur les résultats de mesure, regard indispensable pour établir la confiance dans ces résultats et pour prendre des décisions.

En complément de ces enseignements chaque élève de la série STL choisit une des deux spécialités suivantes :

- sciences physiques et chimiques en laboratoire : il s'agit de mettre l'accent sur la part expérimentale de la démarche scientifique tout en abordant des champs de la physique et de la chimie avec une vision moderne. En première, cet enseignement comprend trois modules de volume horaire identique :

- un module de physique consacré à l'image ;
- un module de chimie portant sur Chimie et développement durable ;
- un module consacrée à l'ouverture vers le monde de la recherche et de l'industrie d'une part et à un projet d'autre part, les deux pouvant être utilement liés.
- biotechnologies :

Les équipements nécessaires au fonctionnement de la série STL ne font pas appel à des matériels professionnels industriels, contrairement aux formations professionnalisantes préparant au baccalauréat professionnel ou au BTS. L'implantation de la série STL dans un établissement n'ayant jamais accueilli une telle série ne nécessitera aucun aménagement des locaux pour la spécialité sciences physiques et chimiques de laboratoire, les laboratoires de physique-chimie et de SVT pouvant aisément accueillir les enseignements de cette spécialité.

II.2 Conséquences sur les locaux et équipements

II.2.1 Les locaux d'enseignement

II.2.1.1. Enseignement de physique chimie des enseignements généraux (valable pour les séries STI2D et STL)

Cet enseignement sera partagé en fonction des objectifs pédagogiques des Professeurs entre des activités en classe entière et des activités expérimentales nécessitant des effectifs réduits.

- Activités en classe entière : elles nécessitent une salle de classe avec une paillasse permettant au Professeur de réaliser des expériences aussi bien en physique qu'en chimie (équipement électrique et point d'eau), un équipement TIC (ordinateur, connexion Internet et accès à l'ENT de l'établissement, matériel de vidéoprojection, ...).
- Activités expérimentales : elles nécessitent l'accès à des salles de travaux pratiques de physique et de chimie telles qu'elles existent dans les établissements disposant de filières générales S.

II.2.1.2. Enseignement sciences physiques et chimiques en laboratoire

Pour le module " image ", les activités se déroulent dans une salle de TP de physique telle qu'elles existent dans les lycées disposant de la filière générale S. Pour le module " chimie et développement durable ", les activités se déroulent dans une salle de TP de chimie telle qu'elles existent dans les lycées disposant de la filière générale S.

Ces salles présentent un équipement TIC permettant à chaque groupe d'élèves de disposer d'un ordinateur connecté (à Internet et au réseau de l'établissement) et d'un système d'acquisition de IGEN SPCFA Guide des équipements pédagogiques dans la série STL données (EXAO). Le Professeur dispose d'un équipement similaire comprenant en plus un tableau interactif. Pour le module " projet ", les activités se déroulent dans l'une ou l'autre des salles décrites ci-dessus.

II.2.1.3. Enseignement de chimie-biochimie-sciences du vivant

Cet enseignement sera dispensé dans les laboratoires existant dans les établissements, laboratoires dédiés aux disciplines scientifiques engagées.

II.2.1.4. Enseignement de mesures et instrumentation

Cet enseignement s'appuie sur les autres enseignements (biotechnologies, sciences physiques et chimiques en laboratoire, chimie-biochimie-sciences du vivant) et, donc, sur les locaux et matériels associés à ces enseignements.

Matériel et réseau informatique

Pour permettre le travail collaboratif, les activités de projet et faciliter la communication interne et externe des élèves en situation de formation, l'ensemble des espaces sont reliés par un réseau permettant à tous les postes informatiques d'accéder aux serveurs d'applications locales ainsi qu'à l'Internet via le haut débit. L'accès à l'espace numérique de travail (ENT) sera l'outil privilégié pour assurer les échanges entre pairs ou avec les professeurs, rassembler l'ensemble des travaux dans un emplacement unique, partager avec plusieurs groupes de travail et permettre aux professeurs d'assurer le suivi et la coordination. L'accès à l'Internet est nécessaire aux élèves et aux professeurs pour faciliter la recherche d'informations et la communication avec les partenaires extérieurs. Ces moyens pédagogiques sont essentiels au vu de l'évolution des pratiques scientifiques et industrielles dans l'accès aux informations, aux documentations et aux travaux collaboratifs et à distance.

L'utilisation pédagogique, scientifique et technologique des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) est amenée à devenir omniprésente. Chaque activité peut s'appuyer sur des documents numériques et utiliser des outils de communication, de simulation, de calcul, d'acquisition de mesures et de restitution numériques.

II.2.2 Équipements pédagogiques préconisés

Les tableaux ci-dessous présentent les matériels utilisés pour les différents enseignements (expériences de cours ou activités expérimentales).

II.2.2.1. Enseignement de physique-chimie des enseignements généraux (valable pour les séries STI2D et STL)

Matériel et système :

- maquette pédagogique " énergie habitat "
- compteur électrique
- calorimètres
- bombe calorimétrique
- résistances à immersion
- thermomètres et capteurs de température (therm.IR, Pt100, thermocouples...)
- appareillage d'étude des transferts thermiques
- capteurs de température
- chambre calorimétrique didactique
- multimètres numériques
- wattmètres joulemètres
- fréquencemètres
- chronomètres
- résistances, condensateurs, bobines : décades et discrets
- oscilloscopes numériques
- systèmes d'acquisitions et logiciel de traitement des données
- générateurs BF
- sources de tension continue
- récepteurs électriques : moteurs, ...
- platines de câblage de circuits électriques
- logiciel de simulation pour l'étude des installations électriques.
- transformateurs électriques monophasés ; système d'alimentation triphasée ; récepteurs triphasés
- cellules ou panneaux photovoltaïque
- transmetteur d'éclairage lumineux
- compteur de photons
- maquettes didactiques instrumentées de chaînes énergétiques
- pile thermoélectrique
- capteur d'éclairage
- sources de lumière
- spectromètre à fibre optique
- spectromètre IR
- maquette de l'oeil
- logiciel de simulation optique
- bancs d'optique et accessoires : sources lumineuses et composants (prismes, filtres, miroirs, dioptries, lentilles minces, échantillons (diffusant, réfractant, réfléchissant...))
- luxmètres
- capteurs de flux lumineux
- spectrophotomètre
- laser et diodes laser
- analyseur de faisceau laser
- filtres monochromatiques
- filtres trois couleurs
- filtres IR

- appareillage et instruments d'étude des changements d'état banc Kofler
- pompe à chaleur didactisée
- aimants et bobines créatrices de champ magnétique
- teslamètre
- électro-aimants
- détecteurs d'OEM, de champ électrique
- câble coaxial long ; impédances de charge
- générateur d'impulsions
- maquette fibre optique
- maquette émission/réception micro-ondes
- capteurs d'humidité
- capteurs d'éclairage
- détecteurs de présence
- capteurs de CO 2
- capteurs de température
- capteurs de sons, d'ultrasons
- capteurs de forces, de couples
- capteurs d'accélération
- chaîne de mesure par modules
- microphones ; haut-parleurs
- sonomètre
- émetteur et récepteur ultrasons
- ensemble d'étude des ondes ultrasonores, de l'effet doppler
- télémètre laser
- maquette étude chute libre, chute avec frottement
- pendule simple et composé
- maquette système masse + ressort
- dynamomètres
- appareil pour l'étude des oscillations forcées
- cuves à ondes
- modèles du moteur à explosion, du moteur DIESEL
- moteur électrique DC avec alimentation et charge
- chaîne de charge + accumulateur
- manomètres – capteurs de pression
- débitmètres ; viscosimètres
- maquette instrumentée d'étude de la dynamique des fluides
- matériel d'étude de la radioactivité du Radon
- dispositif de titrage
- dispositif de synthèse (chauffe ballon, ballon, reflux)
- dispositif de filtration (simple et sous vide)
- bouteille de dioxygène
- balance au centigramme
- ampoule à décanter
- électrodes métalliques (fer, zinc, cuivre, plomb, platine)
- maquette de pile à combustible

II.2.2.2. Enseignement sciences-physiques et chimiques en laboratoire

Module " image " :

La liste ci-dessous précise le matériel nécessaire à la mise en oeuvre de cet enseignement.

Matériel et système :

- maquette de l'oeil
- objectifs photographiques de focales différentes dont un zoom

- appareil-photo numérique avec mode manuel (réglage possible du nombre d'ouverture, de la vitesse, de la balance des blancs)
- banc optique et accessoires
- barrette CCD
- caméra CCD
- webcam
- système dispersif (prismes et réseaux)
- lasers de plusieurs types (HeNe, semicond)
- filtres de couleur
- filtre de densité
- caméra thermique
- thermopile
- photodiode
- cellule photovoltaïque
- lampe à gaz
- lampes d'éclairage (halogène, fluocompact, LED)
- luxmètre
- lampe UV
- lames semi-réfléchissantes
- laser pulsé
- logiciel de traitement d'image (histogramme, effets, conversions de formats)
- maquette de transmission série
- fibre optique + émetteur + récepteur
- câble coaxial (100m)
- spectromètre avec logiciel

Module " chimie et développement durable " :

- extracteur Soxhlet
- dispositif de distillation
- agitateur magnétique chauffant
- cuve et colonne à Chromatographie

- réfractomètre
- étuve
- hotte mobile si absence hotte fixe
- armoire stockage ventilée
- bain-marie thermostaté
- conductimètre
- spectrophotomètre

II.2.2.3 Enseignement de chimie-biochimie-sciences du vivant

- émetteur et récepteur US interfaçables
- matériaux pour étudier transmission, réflexion, absorption
- logiciels d'imagerie, de banques de données
- microscope binoculaire
- microscope binoculaire avec vidéo
- matériel de dissection
- collection de lames commerciales
- pHmètre et électrodes
- spectrophotomètre
- modèles moléculaires ou logiciels de visualisation moléculaire
- polariseur et analyseur ou polarimètre
- logiciels de simulation de fonctionnements nerveux et hormonal
- matériel d'EXAO adapté aux manipulations
- logiciels phylogène et anagène

II.2.2.4 Enseignement de mesures et instrumentation

Cet enseignement s'appuie sur les matériels utilisés dans les autres enseignements.

GUIDE DES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DANS LA SERIE SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le guide proposé aux régions se fonde sur le projet de programme du baccalauréat STI2D proposé à la consultation des enseignants à la rentrée scolaire 2010-2011 et qui sera susceptible de modifications.

Il a été établi avant que le document d'accompagnement précisant des recommandations pédagogiques ait été rédigé et reste donc susceptible d'évolutions.

Principes généraux

1. Globalisation des connaissances et compétences liées au triptyque " matière - énergie - information " en les intégrant dans une formation unique.
2. Articulation autour d'un enseignement commun à tous les élèves et d'un enseignement d'approfondissement propre à quatre spécialités.
3. Les équipements nécessaires au fonctionnement du nouveau baccalauréat STI2D ne font pas appel à des

matériels professionnels industriels. Le Bac peut être implanté dans tous les établissements sans contrainte particulière, par aménagement d'un laboratoire de technologie adéquat.

4. Les équipements associés doivent être représentatifs d'un ensemble de domaines différents (mécanique, électricité, automatique, génie civil, énergétique, etc.).
5. Certains de ces équipements existent déjà dans les établissements technologiques industriels mais sont répartis géographiquement par filière spécialisée et **devront donc être redistribués**.
6. Ils devront également évoluer, **au fur et à mesure du renouvellement des matériels**, vers des systèmes moins typés industriels (même s'ils embarquent différentes technologies industrialisées), moins coûteux, plus proches des élèves et tout en restant adaptés à la découverte et l'approfondissement de principes technologiques.

7. Certains domaines sont peu présents sur les plateaux techniques actuels (prototypage de la matière, approche globale de l'énergie, communication entre systèmes et réseaux par exemple). Les équipements devront donc être complétés par des systèmes didactiques réels associés à des simulations informatiques et/ou des systèmes instrumentés autorisant le travail à distance, afin d'atteindre certains objectifs de formation sans disposer localement d'un équipement particulier.

Structure d'un site de formation

Laboratoire d'études des systèmes (Enseignements du tronc commun) :

- pôle ITEC : mise en oeuvre, prototypage et projets
- pôle SIN : mise en oeuvre, prototypage et projets
- pôle EE : mise en oeuvre, prototypage et projets
- pôle A&C: mise en oeuvre, prototypage et projets
- pôle information et communication
- salle de cours classe entière
- pôle Sciences physique et chimique

Pôle d'étude des systèmes :

- au moins 150 m²
- facilite l'intervention simultanée de 2 enseignants aux compétences complémentaires ; l'accueil d'une classe entière organisée en îlots de travail est à privilégier
- réunit différents systèmes techniques (réels, à distance et virtuels) représentatifs de plusieurs champs techniques (produits pluritechnologiques de type mécatronique manufacturés, systèmes constructifs de l'habitat et des ouvrages, équipements techniques et énergies, etc.).

Les systèmes didactiques :

- chaque système est équipé d'un environnement informatique spécifique composé de postes permettant le pilotage, l'acquisition des mesures, et des postes permettant la recherche d'information, la communication interne et externe, la mise en oeuvre de simulations et la rédaction de comptes-rendus
- il rassemble également des équipements didactiques matériels et logiciels relevant du triptyque " matière - énergie - information " nécessaires aux études des :
 - o solutions techniques
 - o modèles de comportement
 - o modèles technico-économiques associés.

Pôle projet, de mise en oeuvre et de prototypage :

- 150 m² au moins par spécialité
- réunit, pour chaque spécialité proposée, des équipements permettant de réaliser des prototypes, d'agencer des composants, de mener des expérimentations dans les champs suivants du traitement :
 - o de la matière et des structures
 - o de l'énergie
 - o de l'information

- dans le cas d'établissements comprenant plusieurs spécialités du baccalauréat STI2D, il est nécessaire de disposer d'autant de pôles " mise en oeuvre et prototypage "
- comprend des équipements de mise en oeuvre n'exigeant pas de matériels d'ateliers professionnels et des postes informatiques équipés des mêmes logiciels que ceux du pôle " Analyse et conception ".

Documentation et communication, salles de cours :

- accueille les élèves pour rechercher des informations, travailler en petits groupes
- permet également de réunir un groupe d'élèves et leur professeur pour assurer un complément de formation collectif
- l'horaire d'enseignement en classe entière augmente par rapport aux pratiques actuelles. Il est nécessaire de prévoir une ou plusieurs salles d'enseignement des cours en classe entière, à proximité des pôles technologiques, équipées de tableaux numériques interactifs et reliés au réseau pédagogique (ENT).

Capacité d'accueil d'un site de formation :

- la capacité d'accueil d'un site n'est pas extensible et dépend des horaires d'enseignement élèves proposés en groupes à effectifs réduits
- suite à la réforme de la voie technologique, il n'est plus possible de quantifier exactement la capacité d'accueil d'un site de formation STI2D. En effet, les horaires de travail en groupes à effectifs réduits sont laissés à l'initiative de chaque établissement et les heures d'occupation des pôles dépendent directement de cette décision.

Typologie des équipements :

- systèmes réels
- dispositifs didactiques (matériels et logiciels)
- systèmes " à distance "
- systèmes " virtuels ".

Dans chaque site de formation, la présence et l'utilisation de ces 4 types de systèmes est indispensable, même si les activités sur systèmes réels sont à privilégier.

Le plan de rénovation :

- 2 phases :
- **première phase de répartition, de rénovation et de complément des équipements actuels**, répartie sur les 3 premières années de mise en oeuvre de la réforme, permettant les enseignements, même si les conditions matérielles optimales ne sont pas atteintes
 - **seconde phase de renouvellement des équipements**, s'effectuant dans le cadre normal des politiques régionales et visant à compléter, par renouvellement, les équipements actuels les moins adaptés aux exigences pédagogiques attendues.

Etude des systèmes : tronc commun

Les différents cas :

- Cas A : lycée avec STI de type génie mécanique, électrique, électrotechnique
- Cas B : lycée sans STI mais avec laboratoire de SSI partagé
- Cas C : lycée général, sans STI et sans SI.

Pôle d'étude des systèmes : phase 1

- **équipements informatiques** : compléments ou dotation, réseau (ENT ou autre)
- **systèmes techniques** (réels, virtuels et à distance) : communication, gestion des charges et énergies renouvelables, ondes électromagnétiques
- **matériels didactiques** : caractérisation des matériaux, d'étude de solutions techniques
- **équipements de mesures** : acquisition et présentation de données pour la mesure de grandeurs des domaines mécanique, énergétique et information.

Pôle d'étude des systèmes : phase 2

- **équipements informatiques** : compléments et progiciels de réalité virtuelle
- **systèmes techniques** (réels, virtuels et à distance) : complémentaires aux équipements existants
- **matériels didactiques** : complémentaires aux matériels existants.

Description sommaire des équipements recommandés

Exemple de spécifications générales

Système technique intégrant une gestion de charges (mouvements mécaniques intégrant la réversibilité et mouvements de fluides) :

- tout système transmettant de l'énergie modulée à une charge en mouvement (masses mécaniques ou fluides hydrauliques ou gazeux), le paramétrage du modulateur permettra d'analyser l'impact de la commande sur la consommation énergétique
- les couples des charges mécaniques seront constants, linéaires et/ou quadratiques et une chaîne d'énergie sera réversible
- les caractéristiques de la charge pourront être modifiées
- ces systèmes peuvent avantageusement intégrer d'autres types de transformateurs d'énergie (échangeurs thermiques par exemple)
Exemples : système de lavage, vélo à assistance électrique, VMC double flux, système de pompage de fluide, etc.

Pôles de projet et de prototypage

Enseignements de spécialité :

Innovation Technologique et Eco Conception (ITEC)

Architecture et Construction (AC)
Energie et Environnement (EE)
Systèmes d'information et numérique (SIN)

Innovation Technologique et Eco Conception (ITEC)

Les cas envisagés :

- Cas A : lycée avec STI de type génie mécanique, électrique, électrotechnique
- Cas B : lycée STI sans STI mais avec laboratoire de SSI partagé
- Cas C : lycée général, sans STI et sans SI.

ITEC phase 1

- **équipements informatiques** compléments et progiciels de réalité virtuelle
- **systèmes de prototypage** : imprimante 3D ; système didactique de coulée sous vide de résine bi-composant (moule silicone)
- **systèmes didactiques** d'expérimentation des procédés : injection de matière plastique, mise en forme
- **équipements de mesures** : métrologie

ITEC phase 2

- **équipements informatiques** : progiciels de simulation et de réalité virtuelle,
- **matériels didactiques** : coulée sous vide de matériaux métalliques

Architecture et Construction AC

Les cas envisagés :

- Cas A : lycée du Génie Civil actuel
- Cas B : lycée STI sans génie civil
- Cas C : lycée général, sans STI, avec ou sans SI.

AC phase 1 :

- **équipements informatiques** compléments et progiciels de réalité virtuelle
- **maquettes didactiques** : maquettes domotique, de régulation et sismique
- **matériels didactiques d'expérimentation** : étude de déformation des portiques, pénétromètre ou essai à la plaque
- **équipements de mesures** : sonomètre, équipements de topologie standard

AC phase 2 :

- **équipements informatiques** : progiciels de simulation et de réalité virtuelle
- **matériels didactiques** : caméra infra-rouge, porte soufflante et système de mesure.

Energie et Environnement EE

Les cas envisagés :

- Cas A : lycée avec STI génie électrotechnique sans génie énergétique
- Cas B : lycée avec STI génie énergétique

Cas C : lycée STI sans génie électrotechnique et sans génie énergétique

Cas D : lycée général, sans STI, avec ou sans SI

EE phase 1 :

- **équipements informatiques** compléments et progiciels de réalité virtuelle
- **systèmes didactiques d'expérimentation** : système combinant 2 sources dont 1 renouvelable, système avec valorisation de l'énergie perdue
- **matériels de prototypage** : équipements standards de réalisation d'une chaîne d'énergie
- **équipements d'acquisition et de mesures** : système d'acquisition de données et interfaces standards configurables et adaptables à toutes les expérimentations, matériels de mesures de grandeurs physiques.

EE phase 2 :

- **équipements informatiques** : progiciel de télégestion et de télésurveillance de l'énergie
- **matériels de prototypage** : système d'acquisition de données avec mémorisation et connexion réseau
- **systèmes didactiques d'expérimentation** : système hydraulique intégrant une régulation de niveau, système de transport ou robot intégrant une motorisation " brushless "
- **équipements de mesures** : instruments de mesures thermiques (dont caméra thermique).

Systèmes Numériques et Information SIN

Les cas envisagés :

Cas A : lycée avec STI Génie Electronique

Cas B : lycée sans STI Génie Electronique

SIN phase 1 :

- **équipements informatiques** compléments et progiciels de réalité virtuelle
- **systèmes de prototypage** : dispositif de prototypage comprenant des actionneurs et des capteurs assemblables, maquettes d'étude des constituants de type FPGA, PSOC, microcontrôleurs
- **matériels didactique d'expérimentation** : cartes d'expérimentation de constituants, maquette d'étude de capteurs communicants, maquettes d'étude de dispositifs communicants
- **équipements d'acquisition et de mesures** : modules d'acquisition en ligne, oscilloscope numérique mixte permettant l'analyse logique, la FFT, l'analyse de trame des principaux bus, générateur de signaux arbitraires, alimentations continues programmables.

SIN phase 2 :

- **équipements informatiques** : progiciel de télégestion et de télésurveillance de l'énergie
- **systèmes didactiques d'expérimentation** : oscilloscope numérique mixte permettant l'analyse logique, la FFT, l'analyse de trame des principaux bus

Matériels didactique d'expérimentation :

- les systèmes devront être instrumentés pour faciliter l'accès à des mesures permettant de caractériser les différentes fonctions
- les systèmes seront connectés en réseau, l'accès aux mesures et à la commande pourront se faire au travers d'un bus (LIN, CAN, Ethernet) et de logiciels de communication (hyper terminal, telnet, internet explorer)
- les systèmes seront accompagnés d'une maquette virtuelle associée à une formation incluant les aspects mesures et communication

Formation des stagiaires et revalorisation de la voie professionnelle ... avant fermeture définitive

L'information est brutale : l'académie de Montpellier n'a pas (ou ne se donne pas ?) les moyens de payer la formation aux stagiaires PLP Lettres-Histoire.

C'est la raison pour laquelle, ces stagiaires doivent choisir entre une " formation " en Lettres ou une " formation " en Histoire-Géographie, (seules 4 demi-journées dans l'année pour la matière délaissée sont prévues).

Une fois assis dans la salle, le professeur de lycée professionnel stagiaire apprendra son métier, parmi les lauréats du Capes et de l'Agrégation ... avec des situations et des programmes concernant uniquement les collèges et les lycées généraux !

Quand on veut noyer son chien, on l'accuse de la rage. Quel avenir docteur ?

" Dans un premier temps, le stagiaire en bavera, puis il *enseignera* ".

Gérard LENFANT
Responsable SNALC-CSEN-Fgaf pour les PLP du Languedoc-Roussillon
Secrétaire départemental de l'Aude



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 6 décembre 2010

Les organisations syndicales (SNES, SNEP, SNFOLC, SUD, CGT, SNALC, SNCL) condamnent la mise en place de la réforme STI2D, STL et STD2A, rejetée par le CSE du 1^{er} avril 2010, qui se traduit par :

- la suppression de milliers de postes d'enseignants de toutes disciplines et met en cause l'avenir professionnel de milliers de collègues avec un plan de reconversion massif et une formation imposés,
- des projets de programme ne répondant pas à la spécificité des séries, ni aux besoins et aux attentes des jeunes de ces séries.

Parce que la mise en oeuvre de cette réforme réduirait l'offre de formation pour les jeunes en diminuant la diversité des cursus de formation,
parce que les contenus proposés ne permettraient pas d'attirer davantage de jeunes vers cette voie de formation,
parce que cette voie de formation est indispensable au développement industriel du pays,
parce que le projet de réforme effacerait ce qui fait la spécificité de la voie technologique et qui conduit à la réussite de nombreux jeunes,
parce que la réforme STI et des autres sections ST conduit à la diminution des horaires disciplinaires, à la suppression de sections, de classes, impose un tronc commun pour les disciplines, met à disposition des établissements un volant d'heures globalisées.

les organisations syndicales soussignées demandent que la réforme STI et des autres sections ST ne soit pas appliquée à la rentrée 2011, et la remise à plat de l'ensemble du dossier.

Elles s'adressent en ce sens au ministre.

Cette réforme est la preuve que les réformes menées par ce gouvernement sont bien des outils au service d'une politique budgétaire de suppressions de postes.

Elles soutiennent toutes les initiatives prises par les personnels et leurs organisations syndicales dans les établissements et en direction des recteurs.

CSL : une nouvelle mascarade à propos de la filière technologique

A la veille de la Commission Spécialisée Lycées où vont être examinés de nouveaux textes concernant les filières STI, STL et STAA (programmes sans horaires notamment), le SNALC-CSEN dénonce les procédés spécieux utilisés pour mettre en oeuvre une réforme rejetée le 1^{er} avril dernier en CSE et dont les vrais objectifs ne sont pas l'intérêt des jeunes comme annoncé, mais une économie faite sur leur dos en réduisant le nombre d'heures d'enseignement et en se limitant à des approches virtuelles de la technique.

Le SNALC rappelle qu'il a été le seul à proposer des amendements pour donner du sens à cette réforme attendue depuis si longtemps mais qui ne répond pas aux besoins en l'état.

Le SNALC demande le report de la réforme en son contenu présent.

Communiqué remis à la presse le 30 novembre 2010

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

**Le 20 octobre 2011, vous voterez pour désigner
vos représentants des personnels**

Vous êtes satisfait des services du SNALC

**Vous partagez notre discours sur la défense de
l'École Républicaine et de notre métier**

**Il y aura plusieurs votes, alors mémorisez dès à
présent ces sigles :**

The logo for SNALC CSEN. It features the word "SNALC" in a large, bold, blue sans-serif font. Below it, the word "CSEN" is written in a smaller, white sans-serif font, positioned on a blue, curved banner that sweeps from under the 'S' to under the 'C'.The logo for CSEN. It features the word "CSEN" in a large, bold, green sans-serif font with a slight shadow effect.The logo for RGOF. It features the word "RGOF" in a large, bold, blue sans-serif font with a white outline and a slight shadow effect.

Indépendance - Autonomie

Des valeurs qui nous unissent



**Confédération Syndicale
de l'Éducation Nationale**



**Syndicat National
des Écoles**



**Syndicat
National des
Lycées et
Collèges**



**Fédération Nationale
des Syndicats
Autonomes
de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche**



**Syndicat des
Préparateurs des
Laboratoires de
l'Éducation
Nationale**



**Fédération Générale
Autonome des Fonctionnaires**



**Fonction Publique
Territoriale**

**FA-FPT
(Fédération Autonome
de la Fonction Publique
Territoriale)**

Fonction publique d'État

***CSEN*
(Confédération syndicale
de l'Éducation Nationale)**

FGAF - FINANCES

**FAMI
(Fédération Autonome
des Métiers de
l'Intérieur)**

**FAC
(Fédération Autonome
Culture)**

**Fonction Publique de la
Santé**

**UFAS
(Union Fédérale
Autonome Santé)**

Textes officiels : **Cliquez, nous ferons le reste !**

- **Baccalauréat professionnel et certificat d'aptitude professionnelle : livret scolaire.**
<http://www.education.gouv.fr/cid53909/mene1025767n.html>
- **Concours général des métiers : modalités de mise en œuvre et d'organisation de la session 2011.**
<http://www.education.gouv.fr/cid53843/mene1025457n.html>
- **Modification du classement des lycées et écoles de métiers.**
<http://www.education.gouv.fr/cid53710/mene1000928a.html>
- **Modification du classement des lycées professionnels.**
<http://www.education.gouv.fr/cid53711/mene1000929a.html>
- **BTS : " Études et réalisations d'outillage de mise en forme des matériaux " : définition et conditions de délivrance.**
<http://www.education.gouv.fr/cid53532/esrs1020852a.html>
- **Concours général des lycées. Calendrier des sessions 2011.**
<http://www.education.gouv.fr/cid53536/mene1023956n.html>
- **Brevet d'études professionnelles " Auxiliaire en prothèse dentaire " : création et modalités de délivrance.**
<http://www.education.gouv.fr/cid53305/mene1016359a.html>
- **Brevet d'études professionnelles. " Modeleur maquettiste " : création et modalités de délivrance.**
<http://www.education.gouv.fr/cid53306/mene1017206a.html>

**Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA****

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE aupres du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Gilbert Aguilar Tél 04.90.26.30.24 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@online.fr	M. Gilbert Aguilar (voir col. Président)
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	Mme Claire Hellier 33/10, rue du Dr Cordier - 02100 Saint-Quentin Tél 03.23.62.17.74 - chellier@ac-amiens.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trepagne 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines Tél 09.73.82.67.93 - philippe.trepagne@dbmail.com
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	M. Julien Pinot - 107, rue Sous la Chaux 25600 Sochaux - Tél 06.38.43.72.06 julien.pinot@wanadoo.fr	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Présidente Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 40000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso (VP) 43, av. Gallieni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - Patrick.Buhot@ac-caen.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	Mme D. Le Moing - Tél 06.13.72.73.50 18, rte de 7 Fons - 03290 Diou dominique.lemoing@wanadoo.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	SNALC - M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.13.08.36.60 - lanaret.jr@orange.fr	Mme Duthon (voir col. Secrétaire) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi - Tél 06.80.32.26.55 M. Xavier Lacombe (VP) - Tél 06.10.49.28.69 M. René Irolla (coord) - Tél 04.95.21.01.69	Melle Anne-Marie Colombani Les Terrasses de Balestrino - Tél 04.95.51.33.84 20000 Ajaccio - Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia 0Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damien Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	M. André Pinori 2, av. des Rougemonts 77140 Montcourt-Fronville
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiébaud (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Nicole Kuntz - nicole.kuntz@orange.fr 15, rue La Barbe - 38160 Chatte Tél 06.70.51.86.13	SNALC - M. Gérard Conseil 54, rue du Jura - 73000 Chambéry	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente) Mme Nicole Kuntz (voir col. Secrétaire)
LILLE	Mme Verbrugge - snalc.lille@voila.fr 233, rue S'Pry - App' 19 - 62400 Béthune T-Fax 03.21.56.39.02	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Olivier Jaulhac 50, av. du 6 ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	M. Hervé Domergue - Tél 06.17.24.68.09 Coustou Grand - 19360 Cosnac h.domergue@laposte.net	SNALC - M. Saillol 6, rue Corat - 23200 Aubusson	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.82.70.01.68 32, rue Krüger - Rés Athéna, app' 64 - 87100 Limoges ogrfrederic@orange.fr
LYON	M. Didier Gallant - snalc-lyon@orange.fr 23, rue Paul Bourget - 42300 Mably Tél 04.77.72.46.29	Mme M. Verguet - martine.verguet@cned.fr 3, bd de la Croix Rousse - 69004 Lyon Tél 06.88.23.15.01	Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Jehan-Alain Combey - Tél 04.66.57.59.87 331, imp. des Terrasses - 34090 Montfrin snalcmoncombey@wanadoo.fr	M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmontrosier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Lujubiers - 11100 Narbonne Plage	Mme France Bamière - france.bamiere@orange.fr 540, rue du ravin d'Embarre - 34980 St-Clément de Rivière M. Georges Balitrand - georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^{te} Luc sur Loire snalc.nantes@laposte.net	M. Richard Piquet 1, rue Perseigne - 72610 Champfleury Tél 02.33.28.49.21 - snalc72@snalc.fr	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszky Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396 , av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. Hervé Finous B.P. 11 - 45510 Tigy Tél 02.38.58.00.42	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleansstours@wanadoo.fr	SNALC - 6 , rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	M. Christian Doucet SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme Danielle Grimaldi SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	Daniel Engel - Snaalcreims@aol.com 59, rue du Mont S' Pierre - 51430 Tinquieux T-Fax 03.26.07.95.48	Mme Christine Clément 21, rue Saint-Eloi - 51300 Vitry-le-François Tél 03.26.72.06.44	Mme Béatrice Jullion 57, rue des Cavins 02370 Chassemy	Mme Christine Clément 21, rue Saint-Eloi - 51300 Vitry-le-François Tél 03.26.72.06.44
RENNES	M. François Portzer - snalcarmar@aol.com 43, rue de la Gare - 22000 Saint-Brieuc Tél 02.96.78.29.12 Fax 02.96.78.28.80	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riáis - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc.reunion@snalc.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 Fax 02.62.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis	M. Albert-Jean Mougín 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.86.74.96
ROUEN	M. Thiell - snalcroeuven@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 42, rue de Stalingrad - 76800 St Etienne du Rouvray Tél 02.35.65.57.43	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchbach - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bolleot - Tél 03.89.46.28.26
TOULOUSE	M. Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.midi.pyrenees.free.fr	M. Lionel Vidal - Tél 09.81.76.96.63 secretaire.snalc@gmail.com	Mme Marie-Hélène Piquemal 18, place de Bologne - 31000 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr - Tél 05 61 21 02 07	M. Jean-Philippe Saintis - Tél 06 32 40 47 07 Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Philippe Pariat - Tél 09.62.52.23.00
VERSAILLES	M. J.-Christophe Vaysette - SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	M. François Valeix SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris	Mme Anne-Sophie Wiesek SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^e Roussin - 75015 Paris	M. J.-Christophe Vaysette (voir col. Président) snalc-versailles@wanadoo.fr
ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	SNALC-CSEN Secrétariat Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	SNALC-CSEN Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)

